



Spécifications techniques de l'Enduit de Montmorency sur lattis métallique Cahier des charges EM 2.2

Note : ce présent cahier des charges s'applique également aux "Plâtres paysans" (Gria, Gip, Grillaz, Plâtre Briard, Plâtre de Montreuil, etc ...)

1. DESCRIPTION DU PROCÉDE

1.1. Principe

Système destiné à réaliser des enduits plâtre et chaux sur lattis métalliques.

Les composants principaux sont l'Enduit, le Stuc ou le Mortier de Montmorency et un lattis métallique servant de support.

1.2. Domaine d'emploi

Ce système peut être utilisé en intérieur comme en extérieur, dans le respect des règles de protection de l'Enduit de Montmorency, rappelées dans le chapitre 2.3.

Ce système ne peut être considéré comme reprenant un quelconque effort de son support. En conséquence, on veillera à ce que le support du lattis soit apte à supporter ses propres efforts et charges, ainsi que ceux engendrés par le système. De façon plus générale, dans le cas d'un support neuf, il devra être conforme au DTU correspondant.

L'Enduit, le Stuc ou le Mortier de Montmorency ne peuvent être employés avec une épaisseur finale inférieure à 25 mm en extérieur et à 20 mm en intérieur.

1.3. Constitution du système

Les Enduits et Mortiers de Montmorency sont des mélanges de plâtre et de chaux, adjuvantés, avec ou sans charge de granulat, teinté ou non.

Par convention, dans la suite du présent cahier des charges, on utilisera l'expression "Enduit de Montmorency" en lieu et place de "Enduit, Stuc et Mortier de Montmorency".

Spécificité des composants :

* enduit, stuc et mortier de Montmorency et renformi : enduits de la société Plâtre.com/Vieujot, définis par un cahier des charges spécifique, EM 2.1.

* lattis métallique : conforme aux prescriptions du DTU 26.1 - 10

* ossature : conforme aux prescriptions du DTU 26.1 - 10 ou apte à un usage en ravalement auto-porteur.

2. MISE EN OEUVRE

2.1. Choix de l'enduit de Montmorency et de l'ossature à utiliser

L'Enduit de Montmorency à utiliser sera choisi en terme de composition, de grain et de couleur conformément à son cahier des charges, en particulier en terme de couleur et de grain.

L'ossature sera choisie conformément au DTU 26.1 - 10 ou conformes à un usage en ravalement auto-porteur.

Les montants d'ossature seront dimensionnées en fonction des charges et efforts à reprendre. En



particulier, le poids de l'Enduit de Montmorency peut aller jusqu'à 15 kg/cm d'épaisseur une fois sec et de 25 kg/cm d'épaisseur gorgé d'eau (en particulier lors de la mise en œuvre), étant donné que l'épaisseur mini est de 15 mm en intérieur et de 25 mm en extérieur (non compris l'enrobage, c'est à dire compté depuis l'extérieur du lattis).

2.2. Mise en place de l'ossature

2.2.1 Etat zéro

On appelle "Etat zéro" l'état du support obtenu après préparation conformément aux règles des ossatures métalliques.

En particulier, on veillera à ce que les points d'ancrage de l'ossature soient capables de reprendre les charges et efforts, statiques et dynamiques, de l'enduit.

On rappelle que l'Enduit de Montmorency est un enduit : il ne joue donc aucun rôle dans la stabilité et le liaisonnement du mur, du bâtiment ou du treillis métallique. Cette stabilité et ce liaisonnement doivent être assurés préalablement à la mise en œuvre de l'enduit. En particulier, toute fissuration liée à des mouvements du support, liés ou non aux travaux, prévisible ou non, ne saurait entrer dans le champ de notre garantie.

De plus, il convient d'observer des précautions suivantes :

Tous supports : il est rappelé que le système constitué de l'ossature métallique et de l'Enduit de Montmorency ne peut être considéré comme reprenant un quelconque effort de son support. En conséquence, on veillera à ce que le support de l'ossature métallique soit apte à supporter ses propres efforts et charges, ainsi que ceux engendrés par le système. Ce point s'applique en particulier d'une part aux cas des structures indépendantes, portées ou suspendues et d'autre part aux supports anciens qui doivent être si nécessaire traités et/ou repris, voire renforcés, suivant les règles de l'art.

Une fois cette préparation effectuée, un examen attentif du support permet de vérifier qu'il n'existe aucune trace suspecte sans explication : traces de bistres, remontées de salpêtre, fissures traversantes, goudronnage, etc...

2.2.2 Réalisation de l'ossature métallique

L'ossature est réalisée suivant les règles de l'art. En particulier, on suivra les prescriptions du DTU 26.1 - 10, ainsi que les éventuelles préconisations du fabricant de l'ossature et/ou du lattis.

En particulier, on respectera les précautions dans les cas de :

- * Joints de dilatation et de fractionnement
- * Points singuliers : butée contre une autre paroi (retour de mur, tableau, changement de structure porteuse, ...)
- * Fixations extérieures

Il est rappelé que l'Enduit de Montmorency ne peut reprendre aucun effort, ni apporter aucune rigidité à l'ossature. Ainsi, les éventuelles fissures et leurs conséquences ne sont en aucun cas imputables à l'Enduit de Montmorency et sont expressément exclus du champ de sa garantie.



2.3 Mise en œuvre de l'Enduit de Montmorency

La mise en œuvre doit respecter le cahier des charges en vigueur de l'Enduit de Montmorency. On en précise ici quelques-unes.

2.3.1 Précautions

Les règles de l'art de mise en œuvre d'un enduit plâtre doivent être impérativement respectées. L'Enduit ne doit pas être utilisé à une température inférieure à 5° C, ni en plein soleil ou sous la pluie, ni sur support gelé.

2.3.2 Gâchage

La mise en œuvre de l'Enduit de Montmorency peut se faire, au choix :

* à la main, à l'aide d'un malaxeur : le taux de gâchage est alors de 50 à 65 % environ en poids de l'eau par rapport au poids de la poudre.

* en projection, avec une machine adaptée à cet usage : le taux de gâchage est de 65 % environ en poids de l'eau par rapport au poids de la poudre.

Ces taux sont réduits dans le cas d'un stuc ou mortier de Montmorency.

Dans tous les cas, le taux de gâchage doit permettre d'obtenir une pâte tenant en charge sur 3 à 4 cm d'épaisseur. Le gâchage devra être parfaitement homogène, sans grumeaux.

L'eau utilisée sera propre et exempte de matières en suspension. Aucun adjuvant ou ajout, autres que des pigments adaptés, ne sera ajouté au produit ou à l'eau de gâchage.

2.3.3 Enduction en deux couches

De façon générale, on enduit le lattis en veillant à son parfait enrobage. L'épaisseur de la couche doit être d'au moins 1 cm.

L'enduit est dressé à la règle, puis resserré.

Il ne faut pas rebattre l'enduit lorsque son durcissement a commencé.

La surface est finie de façon à présenter une surface rugueuse, par exemple par grattage.

La deuxième couche est réalisée au moins 48 heures après. Elle doit faire au moins 12 mm d'épaisseur, étant entendu que l'épaisseur totale de la couche ne saurait être inférieure à 25 mm une fois l'enduit fini en extérieur (étant exclu l'enrobage), et à 15 mm en intérieur.

2.3.4 Enduction en une couche

Si le lattis est naturellement suffisamment rigides, il est possible d'enduire en une seule passe.

L'Enduit est alors mis en œuvre en une première passe enrobant complètement le treillis puis fini par peignage. Puis elle est complétée par une deuxième passe. L'épaisseur totale de la couche ne saurait être inférieure à 25 mm une fois l'enduit fini en extérieur (étant exclu l'enrobage), et à 15 mm en intérieur.

L'enduit est dressé à la règle, puis resserré. Il ne faut pas rebattre l'enduit lorsque son durcissement a commencé.

2.3.5 Finition

Dans les 2 cas, après prise, on recoupe l'Enduit de Montmorency à la berthelet tranchante (ou on gratte à la taloche à clous dans le cas du Mortier de Montmorency).

Il peut également être brossé ou lavé après prise (talochon éponge ou brosse dure). Il sera alors rincé de façon soigneuse à l'eau légèrement sous pression, de façon à éliminer la laitance.

En extérieur, il ne peut être fini lissé, ni resserré.



L'enduit frais doit être protégé du rayonnement direct trop violent du soleil. De plus, il doit rester humide au moins une semaine. Si nécessaire, il convient de réhumidifier l'enduit avec de l'eau propre, par pulvérisation.

Inversement, il convient d'éviter que l'enduit ne reste humide trop longtemps, quelle qu'en soit la cause, afin que sa carbonatation puisse se faire.

Quand sa dureté est suffisante, l'enduit peut être retaillé, en particulier pour façon de joints.

Une fois parfaitement sec, l'enduit peut également être poncé ou ravalé (y comprise par procédés de type gommage) comme une pierre très tendre.

Bien sûr, la contrainte d'épaisseur minimale est à respecter ces travaux compris (dans le cas de joints creusés laissés vides, l'épaisseur se mesure depuis le fond du joint ; dans le cas de joints creusés remplis en Enduit de Montmorency blanc ou teinté, l'épaisseur se mesure depuis la surface de l'enduit).

2.4 Points particuliers de mise en œuvre

2.4.1 Avant enduction

2.4.1.1 Changement de structure porteuse

Un joint creux sera ménagé entre les parties de structures porteuses différentes (par exemple dans le cas d'une sur-élévation).

De même, un joint creux sera ménagé au droit d'éventuels joints de dilatation (par exemple, dans le cas de la construction neuve en béton).

2.4.2 Pendant l'enduction

2.4.2.1 Précautions générales

Il convient de respecter les dispositions du cahier des charges de l'Enduit de Montmorency EM 2.1.

2.4.2.2 Joints horizontaux, verticaux, points singuliers

Cf DTU 26.1 - 10

2.4.3 Après l'enduction

Il convient de respecter les dispositions du cahier des charges de l'Enduit de Montmorency EM 2.1.

2.5 Traitements ultérieurs

Tout traitement ultérieur autres ceux purement physiques (ponçage, façon de joint, retaille, ...) sur l'Enduit de Montmorency fini relève de la responsabilité exclusive de l'applicateur et/ou du fournisseur de traitement. Ces derniers doivent apporter leur garantie quant à la tenue, l'innocuité et la pérennité de leur traitement sur l'Enduit de Montmorency et/ou les éléments de structure et/ou la salubrité de l'ouvrage.

Ces restrictions s'appliquent en particulier aux peintures, hydrofugeant, etc... qui, faute d'une étude spécifique et d'une garantie explicite de la part du fabricant et de l'applicateur, sont formellement interdits.